

## FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

*Comité technique paritaire*  
*Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale*  
*Nomination*

**Arrêté du 14 février 2008 portant modification de l'arrêté du 29 avril 2005 modifié portant nomination des membres du comité technique paritaire ministériel du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale compétent pour les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle**

NOR : MTSO0810784A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité,

Vu l'arrêté du 29 avril 2005 modifié portant nomination des membres du comité technique paritaire ministériel du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale compétent pour les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, modifié ;

Vu la demande du 7 janvier 2008 présentée par le syndicat Syntef-CFDT,

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 29 avril 2005 susvisé sont modifiées comme suit, s'agissant des membres représentants le personnel :

#### **Syndicat Syntef-CFDT**

##### *Membres suppléants*

Mme Joly (Martine), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Nord-Valenciennes, est nommée en remplacement de M. Rouille (Ludovic) ;

Mme Rosset (Fabienne), direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Bretagne, est nommée en remplacement de M. Bollier (Guillaume).

### Article 2

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité.

Fait à Paris, le 14 février 2008.

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur de l'administration générale  
et de la modernisation des services :

*La chef de service,*

I. MOURES